CSE réseau.3

Compte rendu FO du Comité Social et Économique 19 et 20 février 20225

Situation générale du réseau France 3

a) Point d'information concernant les élections professionnelles.

Trois réunions de négociation ont eu lieu, 8 syndicats ont participé. Le protocole d'accord préélectoral était à la signature jusqu'au 18 février. **A part FO, aucun des syndicats présents n'a signé.** Tout le monde était d'accord pour reconnaître des seuils trop élevés pour accepter les non permanents. Néanmoins, ne pas signer ne permettra pas d'améliorer les choses. En revanche, la signature permettait de sanctuariser un calendrier raisonnable. Alors que là, la non-signature va nécessiter la saisie de l'inspection du Travail (avec des risques de la tenue du scrutin en juillet, et un CSE constitutif fin juillet). **C'est ce que FO voulait éviter !**

b) Point d'information concernant le « Challenge Sandrine Leclere »

Il s'agit d'un prix pour les alternants journalistes numériques ou chargés d'édition numériques, afin de mettre en valeur leurs qualités professionnelles. Les lauréats se verront proposer un CDD de 6 mois, répartis sur deux antennes.

S'il s'agit d'invoquer le nom de Sandrine Leclere, ce prix doit être suffisamment significatif : c'est l'avis des salariés et des élus qui l'ont connue. **Force Ouvrière trouve donc que le prix de ce concours est trop mince : pourquoi ne pas proposer un CDI, s'il s'agit de récompenser l'excellence ?**

La direction répond qu'elle n'a pas ce genre de besoin. Il y a pourtant une vingtaine d'alternants numériques en permanence dans le réseau. Ce qui démontre un besoin.

Force Ouvrière s'interroge sur pourquoi les JRI ou les rédacteurs alternants n'ont pas la possibilité de participer à un concours comme celui-ci, ou comme le prix Jean d'Arcy (France2), qui récompense par 10 mois de CDD.

Delphine Vialanet répond "qu'il faut bien commencer par quelque chose !".

c) Point information relatif au déménagement de l'antenne d'Aquitaine.

Pour des raisons économiques, la direction immobilière a décidé de ne pas poursuivre ce projet. On apprend au passage que la direction envisage ce déménagement depuis maintenant 7 ans (2017). Ilot Ferrer rive droite, Belvédère rive gauche... sont des sites qui ont été évoqués.

Des travaux de réhabilitation du site actuel vont donc être entrepris. Les élus se félicitent de cette nouvelle situation.

France Bleu a annoncé ne pas envisager de rejoindre le site !

Santé :

a) Compte-rendu de la CSSCT du 5 février 2025.

Tout d'abord, il a été annoncé que des ateliers préventifs seraient organisés dans chaque direction régionale, afin d'impulser une prise de conscience.

Un point sur le bilan 2024 de Social Direct (qui assure le service des assistantes sociales) a été effectué. Le sujet le plus abordé par les salariés est celui de la santé (sans qu'il y ait de distinction entre la santé personnelle et celle liée au travail). Suivi ensuite des problématiques de budget dans les familles…

Autre bilan 2024, celui du cabinet ACCA (assurant le service de psychologue du travail). Il est précisé que 8,83% des effectifs ont contacté les psychologues du travail (soit précisément 236 salariés). Il y en a donc moins qu'en 2023, mais les entretiens étaient plus nombreux car les situations sont plus complexes. Le cabinet regrette d'être sollicité trop tardivement. Quant au problème le plus souvent évoqué, il s'agit des relations de travail dégradées.

S'en sont suivis des points sur des enquêtes effectuées à Besançon, Marseille et Limoges.

Enfin, une des problématiques des proches aidants a été évoquée : le fait que, en l'état, pour pouvoir bénéficier de dons de RTT, il leur faille déjà écluser tout leur stock de congés.

b) Avis du CSE sur le DUERP du pool tournages légers

➔ *Voici la résolution adoptée à l'unanimité par les élus*

Point d'information sur l'application de l'accord UTS (et de l'avenant n°27 à l'accord collectif sur les chargés d'édition numérique)

Deux sujets ont beaucoup animé les débats : l'exercice du métier de chargé d'édition numérique, et l'utilisation des UTS (cadrée par un accord minimaliste, et nécessitant d'être renégocié). En marge, une question de clarification se pose par rapport à ce qui relève du journalisme et ce qui n'en n'est pas !

C'est ce qui a conduit FO à s'exprimer dans sa déclaration liminaire.

La fiche de poste de chargé d'édition numérique inclut l'activité "produire des contenus vidéos". Pas de contenus pour l'information, mais il nous est dit que, parfois ils peuvent travailler avec des rédacteurs et produire du contenus vidéos. Mais quelles vidéos ? De l'information ? Et globalement, la captation des contenus vidéos n'est pas celle des OPV (qui, bien souvent, sont en "bore out" et ne demandent que cela, de pouvoir sortir et tourner !

Par ailleurs, l'utilisation des UTS est encadrée, et limitée aujourd'hui à 3 professions seulement (du fait de l'accord 2021, que FO n'a pas signé, car il n'allait pas assez loin. Cet accord a 4 ans, et il n'y a pas eu de discussions depuis…ce que les OS déplorent mais, cependant, on ne peut pas passer outre les accords existants ! Aucune négo n'a été proposée depuis par la Direction sur le "qui fait quoi" dans le numérique ! Il est donc très urgent de clarifier les tâches de chacun afin d'éviter les tensions entre les salariés.

Projet de déploiement des modules macro, microprogrammation linéaire et non linéaire, gestion des médias et post-diffusion du projet Sherlock.

Le projet a démarré depuis plus d'un an, en novembre 2023. Au début, des soucis techniques ont été rencontrés. Actuellement, il n'y a plus de problème de performance et de stabilité.

Sherlock est un logiciel informatique. Il va prendre la place d'Argos pour le réseau France 3. Il sera déployé dans toute l'entreprise.

Il permet la couverture intégrale du cycle de vie d'un programme (de l'accueil d'un projet, sa diffusion jusqu'à la gestion des droits d'auteurs).

Les salariés ont été embarqués pour construire le projet. La sécurité et la santé des salariés ont été prises en compte vu l'ampleur de la transformation. Des questionnaires de satisfaction ont été réalisés.

La méthode de son déploiement est maintenant stabilisée.

De nombreuses démonstrations ont été organisées ainsi que des formations au sein de l'université France Télévisions.

Une ligne téléphonique dédiée en support a été créée.

Pour l'équipe "projet", il faut gérer au mieux les remontées des besoins d'utilisateurs.

Le logiciel sera mis en place au début dans la région Auvergne Rhône Alpes, puis dans la région Pays de la Loire, et la Bretagne.

Force Ouvrière s'interroge sur l'intégration possible de l'intelligence artificielle dans ce logiciel, ce qui pourrait impacter l'emploi et les conditions de travail.

➔ *Pour lire la résolution, cliquez ICI*

Retour sur le CSE central du 4 février 2025

Situation générale de l'entreprise

La présidente a salué la mobilisation des antennes en janvier et la montée des audiences sur Francetv.fr. Elle est revenue sur l'affaire du bandeau « otages » à France Info.

Les élus ont évoqué le budget 2025 en déficit : la présidente a dit « assumer ce choix dans le cadre d'une situation difficile, fait pour préserver FTV après 9 années d'équilibre ». La direction a précisé que ce déficit ne sera pas reconductible en 2026.

La présidente a confirmé qu'elle ne renoncerait pas au non-renouvellement des 2 cars Benjamins de la Fabrique. Les élus ont fait état d'une fatigue des salariés face aux changements perpétuels avec une perte de sens au travail notable et d'une souffrance générée par le manque de concertation et de dialogue.

FO a renouvelé son souhait d'une nouvelle forme de dialogue social pour la gestion des conflits.

La direction a reconnu qu'un dialogue social un peu différent était nécessaire.

Point d'actualité sur la situation Outre-Mer

L'essentiel a porté sur les difficultés vécues à Mayotte suite au cyclone Chido

FO a questionné par rapport aux dégâts subis par le bâtiment FTV (datant de 2017). Il y a du matériel à renouveler notamment pour la régie et le plateau radio. La reconstruction est estimée à 6 mois.

Les élus ont exprimé le souhait d'une expertise technique de l'ensemble des bâtiments de toutes les stations. La direction confirme la nécessité d'un audit du bâti « tous sites ».

Projet de modification du règlement intérieur et charte informatique

Tout d'abord, qui est soumis à ce règlement ? En particulier, concernant les prestataires et personnes extérieures… La direction a confirmé que tout leur est applicable à l'exception des sanctions disciplinaires.

Les élus restent inquiets sur certaines clauses restrictives (notamment sur la neutralité politique).

Certains éléments demandés via les avis votés par les CSE étant restés sans réponse, une version complétée sera proposée prochainement par la direction.

Le CSE central a voté un avis négatif à l'unanimité, avec l'ajout de demandes complémentaires.

Etat des lieux sur l'IA à France•tv

Un projet de charte doit être adressé aux élus et une date sera fixée pour une négociation.

Le sujet de la sécurité des données a été évoqué (en soulignant l'importance d'un environnement fermé et l'utilisation d'un data center situé en France).

Autre partie : la sensibilisation des salariés aux sujets de l'IA (et notamment des représentants du personnel) a été abordée.

Information sur la montée de version de Raiponce

L'assistant (agent conversationnel) Chatbot de la RH va offrir des fonctionnalités nouvelles incluant les données contractuelles du salarié dans les réponses. Actuellement, 175 sujets de gestion administrative sont traités. Il est disponible via Intranet sur Mon espace et sur Teams.

Les élus relèvent qu'il reste des contentieux liés à l'interprétation des textes de l'Accord collectif.

Information sur la politique d'emploi sur le maquillage au sein du réseau France•3

Alors que le métier de maquilleur fait partie de notre accord collectif, la direction réaffirme dans ce CSE, sa politique d'emploi qui consiste à faire recours à des prestataires extérieurs pour le métier du maquillage.

A qui le tour ? Puisque comme le souligne la direction, "techniquement rien n'empêche de sous-traiter tous les métiers". Puis de rajouter juste après : on assume le moins-disant social ...

Est-ce le nouveau modèle de notre avenir social à FTV ?

L'histoire du sous-traitant qui lui-même sous-traite ou le portage salarial au sein de FTV ? En effet, les élus ont constaté que les prestataires (société de massages ou d'esthétique) font appel eux-mêmes à une autre société pour établir les fiches de paie des maquilleuses.

Au lieu de favoriser les prestataires qui emploient des salariés au lance-pierre, les élus demandent à la direction de se ressaisir, de se conformer au droit du travail et d'intégrer ces salariés.

➔ *Pour lire la motion des élus, cliquez ICI*

Vie du CSE

Olivier Debuisson est désigné RP suppléant à l'antenne de Nantes en remplacement de Sandrine Gadet, devenue RP titulaire.

Stéphanie Letournel est désignée RP suppléante à l'antenne de Rouen en remplacement de Bérangère Dunglas, devenue RP titulaire.

Isabel Hirsh est désignée RP titulaire à l'antenne de Poitiers en remplacement d'Aurélie Pain, démissionnaire.

Jérôme Deboeuf est désigné RP suppléant à l'antenne de Poitiers en remplacement d'Isabel Hirsch, devenue RP titulaire.

Joséphine Minfir est désignée RP suppléante à l'antenne de Caen en remplacement de Fabrice Lefeuvre, démissionnaire.

Florence De Bonnaventure est désignée RP suppléante à l'antenne de Caen en remplacement d'Amandine Pinault, devenue RP titulaire.

Compte-rendu de la plénière du CIORTF du 5 février 2025.

L'essentiel a été consacré au budget 2025

Ce budget est globalement en baisse :

- Baisse des investissements car nous arrivons en fin de phase de gros travaux et achats de site appartenant à TDF (après les achats de Beg Meil et de Val Louron pour 4 millions d'euros). Cette année, 2,8 millions sont prévus, prioritairement pour continuer à améliorer des sites (principaux travaux : la salle commune de Lalinde, des toitures à Beg Meil et la réfection de la piscine à l'Ile Jourdain)

- Budget de fonctionnement en déficit : avec 19 millions de recettes contre 20 millions de dépenses : cela donne un déficit de 1,2 millions. Mais la principale raison de ce déficit est virtuelle : cela vient de l'amortissement des 2 centres achetés à TDF (Beg meil/ Val Louron), alors que, dans les faits, tout a été payé cash.

De manière générale, le CI ORTF peut enfin annoncer l'évolution du site internet (avec inscription et paiement en ligne).

De plus, un expert immobilier a été mandaté pour négocier le renouvellement du bail du site de Cargèse (qui arrive à terme en fin d'année), avec un audit du site avant une négociation avec le bailleur.

Au niveau du fonctionnement général du CI-ORTF, on peut noter certaines améliorations : les préacheminements et la rationalisation des lieux de départs ainsi que la prise de billets anticipée pour les colonies de vacances font faire de réelles économies. Enfin, les services ont été réorganisés en interne, et un directeur général va être nommé.

Prochain CSE du Réseau prévu les 19 et 20 mars

Vos élus CSE • réseau : Titulaires : Grégory HEN - Laurence ROMET - Emeline DROXLER - Bruno DEMANGE - Claude FALLAS - Teddy CARUEL • **Suppléants:** Thierry COLIN - Hervé MORIN - Christophe AMOURIAUX - Sabrina MARTIN - François ORMAIN- Amélie DOUAY • **Représentant Syndical :** Alexandre BABELOT